

Stratégie économique et pilotage des finances publiques

Autorisations d'engagement : 0,82 milliard d'euros
Crédits de paiement : 0,86 milliard d'euros
7 801 emplois (équivalent temps plein travaillés)

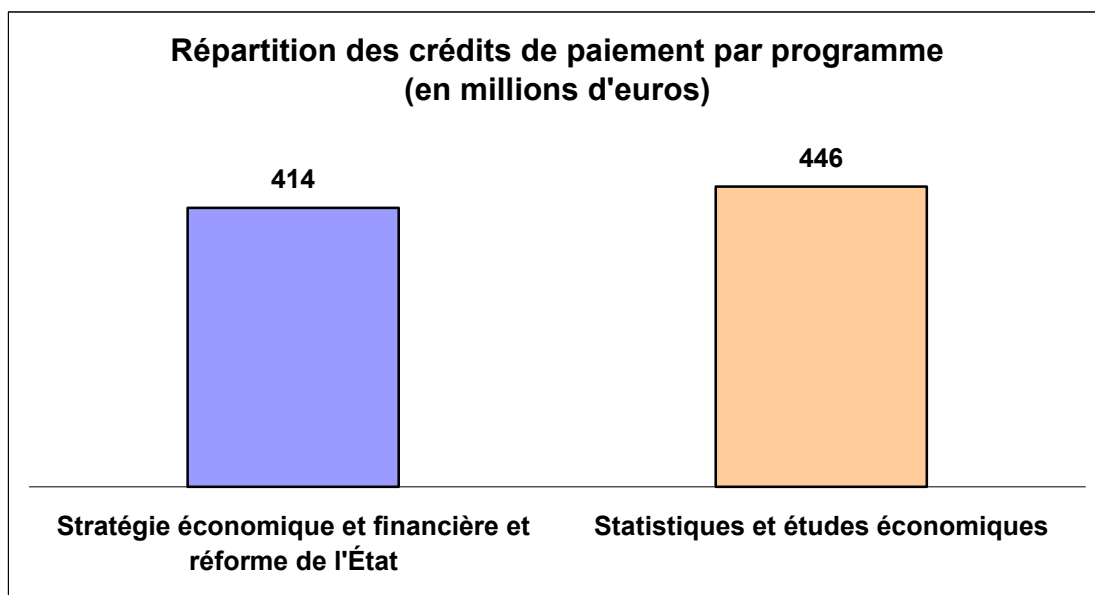
Parmi les missions du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie figure au premier chef « la conduite de la politique économique au nom du Gouvernement et le pilotage de la modernisation de l'État ». Cette mission mobilise tous les instruments de l'action économique publique, notamment le budget, la fiscalité, les réglementations, les acteurs de RF, l'action internationale et la production d'études et de statistiques économiques.

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

La mission « Stratégie économique et pilotage des finances publiques » comprend deux programmes.

Le programme « Stratégie économique et financière et réforme de l'État » a pour finalité d'aider le Gouvernement à concevoir et à mettre en œuvre les politiques économique et financière du pays. Il regroupe également les moyens consacrés au pilotage des actions de modernisation de l'État, sous la direction du ministre délégué au Budget et à la Réforme de l'État. Il comprend aussi les crédits consacrés à la modernisation, dans le cadre de la mise en œuvre de la Lolf et des systèmes d'information budgétaire et comptable de l'État.

Le programme « Statistiques et études économiques » est essentiellement tourné vers la production, à l'intention des acteurs institutionnels, économiques et du grand public, d'informations pertinentes, fiables et cohérentes aussi bien dans les domaines macroéconomiques, sectoriels, que démographiques et sociaux. Le programme assure également la tenue des répertoires d'état civil et des entreprises, et réalise le recensement annuel de la population.



Compte tenu des particularités du programme « Stratégie économique et financière et réforme de l'État », qui comporte uniquement des directions d'état-major, les objectifs du programme sont principalement centrés sur la qualité du service rendu.

Un des objectifs porte d'ailleurs sur « **la qualité du projet de loi de finances transmis au Parlement** ». La sincérité de la loi de finances suppose que les évaluations de recettes et de dépenses soient robustes et donnent une image fidèle de la situation financière de l'État. Cet objectif est évalué à l'aide de deux indicateurs spécifiques.

La fiabilité des prévisions macroéconomiques du Gouvernement présentées dans le rapport économique social et financier (RESF) est évaluée, quant à elle, à travers un indicateur de performance qui mesure l'écart entre les prévisions du Gouvernement présentées dans le RESF, celles des instituts de conjoncture et les réalisations. Sur la fiabilité des prévisions de recettes fiscales, l'indicateur présente l'écart entre les prévisions de l'année précédente et les réalisations.

Les objectifs retenus pour le programme « Statistiques et études économiques » traduisent les orientations stratégiques majeures poursuivies par l'Insee. Ainsi, le « **niveau de qualité des enquêtes auprès des ménages pour un coût maîtrisé** » est un objectif central pour l'Insee. Les études sur les ménages représentent en effet une part importante de l'activité de l'Institut et, dans l'ensemble des pays comparables, les difficultés à obtenir les réponses aux enquêtes adressées aux ménages sont croissantes. Il est donc proposé de stabiliser le rapport « résultats-coût » de ces opérations.

2. Principales orientations pour 2007

La poursuite des audits de modernisation

La direction générale de la Modernisation de l'État pilote les audits de modernisation en association avec les ministères. Elle intervient au niveau de l'élaboration, de la conduite et du suivi du programme d'audits de modernisation. Elle accompagne les ministères dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action élaborés suite aux rapports d'audits. Quatre campagnes totalisant une centaine d'audits ont été lancées depuis octobre 2005 portant sur environ 100 milliards d'euros de dépenses. Les prochaines seront lancées en octobre 2006 et janvier 2007.

À travers la circulaire du 13 juillet 2006 relative à la conduite des audits de modernisation, le Premier ministre a réaffirmé sa volonté de poursuivre et d'approfondir la démarche des audits de modernisation : mieux anticiper la programmation des audits, renforcer le caractère opérationnel des conclusions des audits et faire connaître les grandes orientations que les ministres arrêtent suite aux rapports d'audits. En outre, un comité de pilotage des audits de modernisation a été mis en place, présidé par le ministre chargé du Budget et de la Réforme de l'État.

L'engagement d'un plan de transformation de la direction du Budget

La mise en œuvre de la Lolf et la situation des finances publiques nécessitent de faire évoluer les missions, le mode de fonctionnement et l'organisation de la direction du Budget. Son cœur de mission demeure la définition et la mise en œuvre d'une stratégie soutenable des finances publiques. La direction du Budget doit néanmoins s'adapter à l'évolution rapide de son environnement, pour renforcer les outils opérationnels de pilotage des finances publiques, de développer davantage une culture de conseil et de réseau et enrichir sa capacité d'analyse stratégique et sectorielle.

La signature d'un contrat pluriannuel de performance 2007-2009 avec l'Insee

Un contrat de performance, en cours d'élaboration, structurera les chantiers de modernisation de l'Insee à moyen terme. Il portera notamment sur la rénovation des applications dans le domaine de la statistique d'entreprises et de la gestion des répertoires des personnes physiques, permettant de dégager des gains d'efficacité, sur la mutualisation des moyens entre établissements régionaux et sur une réorganisation visant au développement des fonctions de gestion des ressources humaines.

3. Efficacité des politiques et efforts de modernisation

Le projet Chorus, système d'information pour la gestion financière de l'État, est destiné à permettre la mise en œuvre complète de l'ensemble des dispositions de la Lolf. Testé en 2008 et déployé à partir de 2009, Chorus intégrera l'ensemble des acteurs de la dépense, des recettes non fiscales et de la

comptabilité au sein d'un applicatif informatique unique, qui se substituera aux actuels systèmes d'information interministériels pour la gestion financière de l'État. Il couvrira également une partie des fonctionnalités aujourd'hui assurées par les applicatifs de gestion propres à chacun des ministères.

Chorus mettra à disposition des administrations de l'État (services centraux et déconcentrés) les fonctionnalités nécessaires à une gestion budgétaire et financière efficace. Ce projet qui intègre l'acquis des investissements très importants, déjà réalisés sur l'information de l'État, est source d'économies à la fois directement (rationalisation du patrimoine des applications financières de l'État) et indirectement, par les meilleures pratiques qu'il porte en matière de procédures budgétaires et financières (réingénierie et modernisation des procédures financières et des organisations). Chorus est également porteur de gains qualitatifs (aide au pilotage des finances publiques, auditabilité des comptes, comptabilité en droits constatés, nouveaux services, intégration des données, etc.).

En prévision du lancement de l'appel d'offres « déploiement » (prévu au plus tard en janvier 2007), un audit de modernisation a été entrepris¹. Il s'agit d'auditer les coûts prévisionnels de Chorus, d'identifier les solutions permettant de cadrer les principales variables du projet, de fixer les différents horizons de retour sur investissement, et d'identifier les moyens internes à l'administration qui pourraient être mobilisés pour le déploiement de Chorus (conduite du changement, formation, etc.).

Ministre concerné :

- Économie, Finances et Industrie

¹ Le programme Chorus (juin 2006)